

REUNION DU CONSEIL DE L'EDSP – 19 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Présents : J. Ankri, F. Aubin, S. Bastuji-Garin, S. Ben Khedher, J. Bouyer, N. Fleury-Pelletier, J.Y. Mary, L. Meyer, G. Rey, R. Varraso, F. Menegaux, M. Kvaskoff, A. Rouquette, A. Thiébaud

Excusés ou absents : N. Billon, I. Cervenka, J. Coste, A. Descatha, J.C. Desenclos, A. Elbaz, B. Falissard, L. Fournier, M. Kadawathagedara, E. Lanoy, I. Mansouri, C. Persoz, P. Tubert-Bitter, L. Watier

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion Conseil du 15 juin 2017
- Contrats doctoraux de l'EDSP
- Demandes de dérogations d'inscription (4^e année et plus)
- Prochain mandat et direction de l'EDSP
- Points divers

Jean Bouyer ouvre la réunion en indiquant que Daniel Eilstein est maintenant à la retraite et s'est donc retiré du Conseil de l'ED. Il le remercie beaucoup pour sa participation à la vie de l'EDSP. Au Conseil bien sûr, mais aussi au Comité de suivi des thèses où il a joué un rôle très actif et extrêmement utile.

Daniel Eilstein sera remplacé au Conseil par Jean-Claude Desenclos, directeur scientifique de Santé Publique France.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 JUIN 2017

Le projet de compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A noter que le Règlement Intérieur de l'ED, voté par le Conseil du 15 juin 2017, a été approuvé par le Collège Doctoral de Paris Saclay.

2. CONTRATS DOCTORAUX DE L'EDSP

Le bilan de l'attribution des 10 CD du MESR a été fait lors du Conseil précédent. Depuis, d'autres sources de financements ont été obtenues pour des contrats doctoraux, ce qui permis d'attribuer des CD du MESR à des doctorants figurant sur la liste complémentaire.

Le nombre total de contrats doctoraux est actuellement de 16 : 10 MESR (8 Paris-Sud et 2 UVSQ), 1 INCA, 2 ARDoC (Allocations Doctorales sur Domaines Ciblés de la Région Ile-de-France), 1 ANSES-DGAI (ministère de l'agriculture), 1 SpF, 1 EHESP.

Le point précédent a été l'occasion de préciser la façon dont les contrats doctoraux sont gérés et a soulevé d'autres questions concernant le budget de l'ED.

2 BIS. GESTION DES CONTRATS DOCTORAUX

Rappelons brièvement que le Contrat Doctoral est un CDD de 3 ans encadré par des règles particulière, notamment concernant la rupture de contrat en cas de non ré-inscription en thèse. Les CD ne peuvent être gérés que par certains établissements (notamment universités et organismes de recherche) qui sont alors les employeurs du doctorant, les universités étant les plus habituées à le faire.

Lorsqu'un CD est géré est géré par une université, celle-ci demande qu'il soit inscrit dans cette université. Il s'agit donc, sauf exception, de l'université à laquelle est rattachée le labo d'accueil. L'exception concerne, dans notre cas, l'université Paris Sud qui accepte d'attribuer 1 de ses contrats doctoraux à une équipe qui ne lui est pas rattachée.

2 TER. BUDGET DE L'EDSP

La discussion sur les contrats doctoraux a aussi été l'occasion d'aborder la question du budget de l'EDSP. En 2017, le budget de l'EDSP a été de 16.000€ alloué par l'université Paris Saclay et 20.000€ par la faculté de médecine de Paris Sud (qui correspond environ des droits d'inscription). S'ajoutent environ 3.300€ de Taxe d'Apprentissage (apportés notamment par le versement de l'IRSN).

A noter qu'en 2018, la part versée par Paris Saclay devrait passer à 13.000€ en raison d'un changement de calcul donnant moins de poids aux doctorants à "temps partiel" (et nous sommes l'ED qui a le plus de doctorants ayant une activité professionnelle parallèle avec presque 50%).

En dehors du fonctionnement quotidien de l'ED, le budget est principalement utilisé pour les buffets des séminaires qui sont un moment de rassemblement des doctorants et par des subventions aux doctorants sous formes d'achat de livres utiles pour leur travail de recherche.

3. DEMANDES DE DEROGATIONS D'INSCRIPTION (4EME ANNEE ET PLUS)

Le Conseil doit approuver les demandes de dérogation d'inscription pour une 4^{ème} année ou plus. Cette année, il y en a 56 alors que l'an dernier il y en avait 68. Une typologie de ces demandes est présentée (voir annexe) de façon à ce que le Conseil puisse se prononcer sans devoir examiner les dossiers un par un (ils l'ont été par le Comité de suivi des thèses).

Il faut noter que les réinscriptions en 4^{ème} année comprennent aussi les doctorants soutenant entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Il s'agit donc plus d'une dérogation pour des raisons "administratives" que d'une réelle prolongation de thèses.

Il faut aussi noter qu'il y a très peu de problèmes de financement (sur les 3 doctorants concernant, 2 n'auront que quelques mois sans financement avant la fin de leur thèse).

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions solides, on peut penser que l'amélioration du suivi des thèses par l'activité régulière du Comité de suivi a permis de diminuer le nombre de demandes dérogations.

Le Conseil approuve à l'unanimité les demandes de dérogations pour les inscriptions de 2017 et suggère de poursuivre les démarches d'amélioration du suivi des thèses, notamment en améliorant la présentation et la visibilité des informations sur la soutenance sur le site web et en proposant une réunion sur le déroulement de la soutenance en début de 3e année.

4. PROCHAIN MANDANT ET DIRECTION DE L'EDSP

Actuellement la direction de l'EDSP est organisée avec 3 directeurs adjoints et, depuis un peu plus de 6 mois des coordinatrices dont les rôles ont été présentés au précédent Conseil et qui ont permis une meilleure répartition du travail?

Jean Bouyer rappelle que la mandature actuelle se termine fin 2019 et qu'il ne pourra pas poursuivre son rôle de directeur parce qu'il aura fait 2 mandats et sera proche de la retraite.

Florence Menegaux est d'accord pour prendre la succession de la direction de l'EDSP et préparer le dossier pour le prochain mandat (avec la collaboration de J Bouyer et de l'ensemble du Conseil, bien sûr). Le Conseil accueille cette nouvelle avec une grande satisfaction.

Le dossier de reconduction de l'EDSP doit être déposé à l'Université fin mai 2018. Des réunions du Conseil, et probablement une AG des responsables d'équipe, seront organisées dans les prochaines semaines pour préparer ce dossier.

5. POINTS DIVERS

• **élections des représentants doctorants (il y a 3 départs)**

3 des représentantes doctorantes du Conseil ont soutenu leur thèses récemment (ou sont sur le point de le faire). Des élections seront organisées en décembre 2017 pour pourvoir ces postes vacants.

• **Co-directions de thèse**

Les codirections de thèse sont devenues très fréquentes. Parmi les 39 inscriptions (faites ou en cours) de cette année, il y a 21 codirections. Nous avons maintenant des demandes pour qu'il y ait 3

encadrants pour une même thèse.

Jean Bouyer rappelle tout d'abord les règles de l'université. Il n'y a qu'un seul directeur de thèse "officiel", c'est lui qui signe les documents administratifs (inscription, réinscriptions, demande de soutenance ...). Il peut y avoir des co-encadrements, sachant qu'un titulaire de l'HDR est co-directeur alors qu'un non titulaire de l'HDR est co-encadrant. Les directeur et co-directeur doivent faire partie du jury. Un co-encadrant peut en faire partie.

Les règles de composition du jury¹ rendent difficiles la constitution d'un jury avec 2 co-directeurs et quasi impossible avec 3. De plus, lorsque l'équilibre du jury est atteint, une absence lors de la soutenance le rend très souvent invalide. Il est donc utile d'en prévenir les directeurs de thèse dès le début pour éviter des discussions difficiles au moment de la soutenance.

Par ailleurs, la direction du travail du doctorant peut devenir plus confuse en cas de triple (et parfois de double) encadrement.

Le Conseil de l'EDSP souhaite que les chercheurs soient mis en garde sur cette question. Il demande que les co-directions soient, en règle générale, limitées à 2 encadrants et réservées aux situations où les encadrants ont des compétences complémentaires ou aux cas où l'un d'entre n'est pas encore titulaire de l'HDR.

- **JED 2018**

La prochaine Journée de l'EDSP aura lieu à l'automne 2018 (au lieu de mai les années précédentes) ; cela laisse plus de temps à l'équipe organisatrice pour préparer cette journée qui s'annonce différente des années précédentes et permet d'accueillir les éventuels doctorants s'inscrivant en janvier 2018.

Plus d'informations au prochain Conseil.

Projet de compte-rendu rédigé par Jean Bouyer et Fabienne Renoirt
le 27 novembre 2017

¹ Pas plus de 8 membres, au moins la moitié de membres extérieurs à l'université d'inscription et à l'ED, au moins la moitié de rang A, un membre rattaché à Paris Saclay pour les doctorants de cette université. Auxquelles il faut ajouter un équilibre hommes / femmes.